



**COMMUNE DE VILLORSONNENS**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI**  
**5 JUIN 2023 A 20H00**  
**A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

**M. Patrick Mayor**, syndic, adresse la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Mayor donne la parole à Mme Elise Dan Glauser, Conseillère communale élue récemment, elle remplace Mme Jessica Chassot. Mme Dan Glauser habite à Chavannes-sous-Orsonnens, mariée, elle a 3 enfants. Elle reprend les dicastères, pratiquement à l'identique de ceux qu'elle avait lors de la législature 2016-2021, soit les écoles et les transports scolaires, l'AES et la petite enfance.

Excusé/s : Anne Vallotton, Thierry Defferrard, Chantal et Dominique Perritaz.

Scrutateurs : Christophe Savoy et Freddy Bourquin

**Citoyens présents : 46.**

L'assemblée de ce soir a été convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle no 20 du 19 mai 2023
- avis au pilier public
- la circulaire tout ménage numéro 58
- site internet de la commune de Villorsonnens

et ceci dans les délais impartis par la Loi sur les communes art. 11 et 12.

La convocation ne soulève aucune remarque.

Les propos sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal de l'assemblée.

L'ordre du jour a été défini dans la convocation du bulletin numéro 58, soit :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**  
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)
- 2. Présentation des comptes 2022 et des investissements**
  - 2.1 Comptes de résultats 2022**
    - 2.1.1 Présentation des comptes de résultats et des investissements**
      - Rapport de la Commission financière
      - Approbation
    - 2.2 Crédit d'investissement 2023**
      - 2.2.1 Coursive halle polyvalente**
        - Rapport de la Commission financière
        - Approbation
      - 2.2.2 Energie : panneaux photovoltaïques**

- Rapport de la Commission financière
  - Approbation
- 2.2.3 Adduction eau potable**
- Rapport de la Commission financière
  - Approbation
- 3. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions**
- 3.1 Présentation
- 3.2 Approbation
- 4. Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue/ABVGN : modification de l'article 27 des statuts**
- 4.1 Présentation
- 4.2 Approbation
- 5. Informations des projets en cours**
- 6. Divers**

L'ordre ne soulève aucune remarque, M. le Syndic déclare l'assemblée ouverte.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 12 décembre 2022.**

Le procès-verbal était disponible sur internet et à l'administration, il n'est pas lu ce soir et ne soulève aucune remarque.

Par vote à main levée, le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, avec remerciement à sa rédactrice.

**2. Présentation des comptes 2022 et des investissements**

**2.1 Comptes de résultats 2022**

**2.1.1 Présentation des comptes de résultats et des investissements**

Mme Etienne a le plaisir de présenter les comptes 2022, désormais selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Un gros travail a été fourni pour cette adaptation, merci à Mme Phillot, caissière communale.

De manière générale, le budget a été respecté. Mme Etienne donne des explications sur les écarts les plus marquants entre le budget et les comptes, notamment :

**Administration générale**

- Traitements et jetons du Conseil communal : les heures effectuées dans le cadre d'investissements -comme le PIEP- ont été comptabilisées dans les comptes d'investissements (-CHF 9'964.55)
- Une partie des heures supplémentaires du personnel administratif a été payée (+CHF 12'819.60)
- Les primes des assurances sont ventilées dans les comptes en lien avec les bâtiments concernés.
- Et désormais, il n'y a plus d'amortissement sur certains bâtiments car ils sont référencés en patrimoine financier.

**Ordre et sécurité publics, défense (-CHF 33'237.25)**

- Le groupement régional CSPI a été dissout suite à la création de l'association secours sud Fribourgeois.

### Formation

- Des nouvelles plages horaires ont été ouvertes à l'AES, ayant pour conséquence un nombre d'heures plus conséquent à payer au personnel (+CHF 14081.15); le nombre d'heures refacturé a lui aussi été plus élevé; les achats de repas supérieurs aux prévisions ont été refacturés.

### Culture, sport et loisirs

- Les comptes dépassent le budget de CHF 155'370.10.
- La participation à Epicentre provient d'une ventilation des participations au COG, Bicubic et Epicentre.

### Trafic et télécommunications

- Entretien des routes : dans la mesure du possible, le travail a été réalisé par les employés communaux (-CHF 13'358.75).
- Déblaiement, salage, protection hivernale : le travail a été moins conséquent durant l'hiver (-CHF 14'591.35).

### Finances et impôts

- Les résultats sont en dessous du budget (-CHF 151'303.82). Les prévisions du Canton se sont avérées un peu en dessus de la réalité.  
Impôts sur le revenu des personnes physiques (-CHF 88'598.-)  
Impôts à la source (-CHF 12'884.10)  
Contributions immobilières (+CHF 19'583)  
Intérêts passifs des engagements financiers (+CHF 27'873.23) : la comptabilisation est différente désormais (MCH2), à relever les emprunts supplémentaires pour le PIEP et la hausse des taux d'intérêts.

**Le résultat des comptes 2022 est un excédent de recettes de CHF 233'855.37.**

**Investissements** : de manière générale, les travaux ont été réalisés dans les chiffres budgétisés.

- Les travaux pour l'électricité aux chalets des Moilles et de la Montagne sont terminés.
- Les rénovations de l'ancienne école de Chavannes et de Villargiroud ont débutées. Etant donné qu'il s'agit de patrimoine financier les rénovations ne passent plus par les investissements mais directement au bilan.
- La réfection de la route du Montilier est terminée.
- La mise en place du système d'élimination des déchets canins est également terminée.
- Les travaux d'endiguement de la Neirigue sont terminés.
- L'harmonisation et révision du PAL investissement terminé.

### Bilan

La réévaluation des immeubles du patrimoine financier se fera à la fin des travaux. Pour l'instant, les valeurs ont été reprises de MCH1.

De manière indicative les taux d'intérêts et les durées des emprunts ont été indiqués dans notre bilan. 4 emprunts arriveront à échéance en 2024.

**M. Mayor** remercie Mme Etienne pour la présentation des comptes. Le passage à MCH2 s'est bien passé, mais surtout merci à Mmes Agnès Phillot et Francine Etienne.

**M. Charles Phillot** félicite le Conseil communal pour la gestion complexe, cette transition en MCH2. Il note qu'il est moins aisé de lire les résultats. Il constate une situation financière communale saine et propose de réfléchir -dans un avenir proche- à une réduction de l'impôt sur une année par exemple.

**Mme Etienne** répond à sa question sur la mise en place de ce nouveau système, assez complexe, il est vrai.

**M. Mayor** répond qu'avec la mise en place de MCH2, il sera possible de faire une comparaison entre les communes. S'agissant de la question sur une éventuelle diminution de l'impôt, il faut attendre au moins une année avant d'y réfléchir. La hausse des taux d'intérêts et les investissements en cours auront un impact sur le prochain exercice : Le Conseil veut terminer les travaux en cours, débiter ceux de la rénovation de l'Auberge du Cheval-Blanc, et il pourra alors se pencher sur une éventuelle baisse d'impôts.

- **Rapport de la commission financière**

**M. Pascal Berset**, président, donne lecture du rapport.

La commission financière a rencontré, le 10 mai 2023, Mmes Etienne et Phillot, M. Mayor, ainsi que M. Sottaz de la fiduciaire Fiducum. Elle a pris connaissance du rapport de cet organe de révision. Elle a consulté les documents et reçu toutes les informations utiles. La commission invite à accepter les comptes tels que présentés.

- **Approbation**

Par vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes 2022 à l'unanimité.

## 2.2 Crédit d'investissement

### 2.2.1 Coursive halle polyvalente

Pour donner suite à la demande récurrente de parents et du personnel de l'AES, le Conseil communal propose d'installer un vitrage de protection au niveau de la coursive du premier étage de la halle polyvalente. Il s'agit d'assurer la sécurité pour les plus petits enfants qui se rendent à l'AES.

- **Rapport de la Commission financière**

**M. Pascal Berset** donne lecture du rapport. La commission, sur la base des documents reçus, juge l'investissement supportable par la Commune et propose d'accepter l'investissement d'un montant de CHF 16'000.-.

**M. Christian Chassot** demande combien de parents ont fait la demande, il estime qu'il n'est pas nécessaire de faire cet investissement, des infrastructures (balcon – pont) n'ont pas de telles structures de protection.

**Mme Dan Glauser** relève l'attrait pour un enfant de voir ce qui se passe en bas. Les demandes de parents sont récurrentes. Par ailleurs, le personnel de l'AES ne peut pas toujours tout contrôler, cette sécurisation serait fort utile.

**M. Serge Gambaudo** estime qu'un enfant pourrait facilement prendre une chaise et gravir les 20 cm.

**M. Mayor** informe qu'il faudra encore déterminer la hauteur, elle pourrait être de 30 cm. Le Conseil communal a réfléchi, avec la commission financière aussi. Pour le personnel de l'AES, il est bien de faire cet investissement, pour sécuriser, et le montant de CHF 16'000.- est tout à fait correct.

**Mme Etienne** avise que la variante proposée est une des moins onéreuses, la partie vitrée se fera sur une partie de la coursive et non sur toute la longueur, les demandes des parents sont récurrentes, la sécurité est une priorité.

- **Approbation**

Après vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement de CHF 16'000.-, par 25 oui, 14 non et 2 abstentions.

### 2.2.2 Energie : panneaux photovoltaïques

**M. Jean-Pierre Chapuis** informe que cet investissement fait partie du plan des énergies de la Commune. Le Conseil a ainsi décidé de faire une analyse englobant tous les bâtiments communaux. Il est à relever que la consommation d'électricité risque de croître, par exemple, avec les nouvelles installations du PIEP. Le Conseil a décidé de participer activement à la transition énergétique. Un argument très important est la rentabilité sur cet investissement. Le coût de production arrive entre 7ct et 9 ct/kwh. Le retour sur investissement est fait à peu près en 10 ans. La vision consommateur-producteur est très intéressante.

Une étude a donc été menée sur l'ensemble des toits appartenant à la Commune afin de déterminer le potentiel de production d'électricité d'origine renouvelable.

Ont été retenus :

- Le bâtiment de l'école (Grangécole) panneaux solaires thermiques à voir encore
- La halle polyvalente
- Le local du feu a un potentiel intéressant : à relier à l'Auberge et travailler en autoconsommation
- Le battoir, l'école et l'annexe à Villargiroud

**Mme Véronique Liechi** demande si la Commune va bénéficier de subventions.

**M. Chapuis** répond par l'affirmative.

**M. Mayor** complète en informant que le montant de la subvention n'est pas inclus dans le budget proposé.

**M. Jean Bertschi** souhaite connaître la surface (m<sup>2</sup>) totale des toits (ndlr : env. 1'500 m<sup>2</sup>).

**M. Chapuis** n'a pas l'information aujourd'hui mais la communiquera ultérieurement. La Commune va produire 200'000 kilowattheures, à ce jour, la consommation est de 130'000 kilowattheures environ.

**M. Charles Phillot** juge l'initiative excellente.

**M. Mayor** informe que des offres globales ont été demandées, elles seront affinées, négociées, avec les entreprises.

- **Rapport de la Commission financière**

**M. Berset** donne lecture du rapport. La Commission estime que l'investissement de CHF 400'000 est supportable par la Commune, financé par un emprunt. Il propose d'accepter le crédit.

- **Approbation**

Par vote à main levée, l'investissement est accepté par tous les citoyens, 2 s'y opposent et 1 s'abstient de voter.

### 2.2.3 Adduction d'eau potable

**M. Fabrice Berset** présente deux investissements pour assurer l'approvisionnement en eau potable de nouvelles zones à bâtir.

Le premier concerne la Route du Châtelard -terrain actuel de Mme et M. Bussard-. Plusieurs variantes ont été étudiées, celle qui est proposée est le raccordement d'une conduite sur la principale qui descend de la STAP à travers champs et l'équipement du secteur en défense incendie.

A noter que, actuellement, les habitations du secteur de la Route du Châtelard sont raccordés en eau privée. Avec cette conduite, au besoin, les maisons pourront se raccorder sur cette conduite (CHF 70'000).

Le second investissement concerne Bochalet. Afin de garantir l'alimentation en eau potable du quartier En Terdo, il est nécessaire de remplacer l'ancienne conduite d'alimentation d'eau potable et de poser une nouvelle borne hydrante pour répondre aux besoins en matière de défense incendie (CHF 100'000).

Ces investissements sont réalisés dans des postes du budget qui sont « autoportés », cela signifie qu'ils seront totalement financés par les taxes.

- **Rapport de la Commission financière**

M. Berset donne lecture de son rapport. La Commission financière estime que les investissements prévus par le Conseil communal, d'un total de CHF 170'000.- sont supportables par la commune et valide le mode de financement par un emprunt. La Commission invite à accepter l'investissement.

La Commission financière remercie M. le Syndic, le Conseil communal ainsi que la boursière communale Mme Phillot pour la qualité de leur travail.

- **Approbation**

L'investissement est accepté, à l'unanimité. Merci.

### **3. RÈGLEMENT SUR LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS**

#### **3.1 Présentation**

M. Steve Berset présente le règlement. Il s'agit essentiellement de la modification de l'art. 4, en l'occurrence une différenciation entre les taxes concernant les mises à l'enquête ordinaire ou simplifiée. Une adaptation a été faite sur le modèle de communes voisines.

#### **3.2 Approbation**

M. Mayor soumet au vote le nouveau règlement. Par vote à main levée, le règlement est accepté par l'assemblée, une personne s'est abstenue de voter.

### **4. Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue/ABVGN : modification de l'article 27 des statuts**

#### **4.1 Présentation**

M. Fabrice Berset présente la modification de l'article 27 des statuts.

Le Comité de direction a décidé de soumettre aux communes de l'ABVGN, à la suite de l'acceptation par l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022, la modification de l'article 27 des statuts, soit une augmentation de la limite d'endettement à :

- a) CHF 6'000'000 pour les investissements
- b) CHF 100'000 pour le compte de trésorerie

Cette adaptation permettra à l'ABVGN de mener à bien divers travaux d'études en général et tout particulièrement ceux de la future station d'épuration/STEP régionale. L'AEGN-AIMPGPS n'auront plus d'investissements se rapportant à l'extension de la STEP d'Autigny en STEP régionale, à la transformation de la STEP de Romont en STAP et du collecteur pour amener les eaux usées de la STEP de Romont à la future STEP régionale ; l'objectif étant la mise en service vers 2030.

**M. Charles Phillot** émet un commentaire. Il relève que cette nouvelle association n'a rien fait à ce jour et demande déjà un emprunt de 6 millions. Il a besoin de savoir quels sont les projets de cette nouvelle association. Il a remarqué aussi que les engagements hors-bilans augmentent fortement. M. Phillot n'est pas favorable à approuver cette demande de limite de crédit, il invite l'assemblée à la refuser.

**M. Pierre-Alain Phillot** demande si la Commune est représentée dans l'ABVGN.

**M. Fabrice Berset** est membre-délégué à l'ABVGN, il est au Comité de l'AEGN. Le but est la grande STEP à Autigny ; les 6 millions serviront à faire l'étude (en règle générale 10-12% du projet). Le projet final devrait être de 80 millions.

#### 4.2 Approbation

M. Mayor soumet au vote la modification de l'art. 27 des statuts. Par votre à main levée, 17 citoyens l'approuvent, 18 la refusent, 11 sans avis (blanc) et 1 abstention. Par conséquent, l'objet est refusé.

### 5. Informations des projets en cours

#### PIEP / Amélioration du réseau d'eau

**M. Fabrice Berset** informe que les ouvrages de base liés au PIEP ont été réalisés dans le délai imparti et sont fonctionnels depuis le début de l'année 2023. L'équipement actuel nous permettra de développer des synergies au niveau de l'interconnexion des réseaux et certainement de pouvoir optimiser nos ressources en eau potable.

Par ailleurs, afin de garantir un approvisionnement sur le long terme, une planification des travaux de renouvellement des anciennes conduites d'adduction est en cours. Pour les travaux futurs, il s'agira de renouveler par étapes les anciennes conduites d'adduction (éternit en priorité) ainsi que d'améliorer la connexion de proximité pour certains secteurs.

Synergies : un accent sera mis sur la prospection de nouvelles ressources, soit par synergie ou par assainissement de captages existants ; synergie avec Romont, connexion avec Gibloux et Villaz, Chénens est aussi approché.

#### Trottoirs d'Orsonnens / Mobilité

**M. Jean-Pierre Chapuis** donne les informations suivantes :

- Concept de mobilité global
- Mesure provisoire à Chavannes-sous-Orsonnens

#### Trottoirs d'Orsonnens

L'étude de faisabilité est en cours de finalisation. Pilotée conjointement par le Canton et la Commune, elle englobe la partie sur la route cantonale, le carrefour devant l'auberge, les deux arrêts de bus du village et les aménagements extérieurs de l'auberge, y compris le futur parking de l'auberge, et la route

qui traverse le village. Le résultat final des études devrait nous parvenir très prochainement. Sur cette base, une enquête préalable sera élaborée.

### **Mobilité**

Au niveau du concept de mobilité global, des travaux sont en cours, le Conseil communal présentera l'avancement des travaux prochainement.

A Chavannes-sous-Orsonnens, le Conseil communal a décidé de profiter des travaux dans le virage des Closels pour aménager un sentier temporaire en bordure de route.

Avec **M. Lucas Dupré**, **M. Chapuis** a relancé le dossier des chemins de dévestiture agricole/AF. Un budget d'investissement sera soumis en fin d'année pour la rénovation de ceux-ci. Pour rappel, la Commune possède près de 36 km de chemins.

**M. Serge Gambaudo** aimerait avoir un peu plus d'informations au sujet du trottoir de Chavannes. Avec le chantier en cours actuellement, c'est de plus en plus dangereux. Une date est-elle prévue pour l'aménagement de cette mesure provisoire ?

M. Chapuis n'a aucune date à proposer. En attendant la réalisation du sentier temporaire, les enfants sont invités à emprunter le chemin de la Chapelle.

### **Auberge du Cheval Blanc**

**M. Steve Berset** informe que la préparation du dossier de mise à l'enquête demande du temps en raison des problématiques liées aux places de parc ainsi que du réaménagement de la route cantonale (tracé, trottoir, arrêt de bus). Au niveau des places de parc, il y a une possibilité de les augmenter à 23 (au lieu des 11) avec une option de 10 places supplémentaires de l'autre côté de la route. M. Berset montre les emplacements sur le plan projeté. Il a fallu renoncer à l'option de l'ancienne laiterie car le bâtiment est protégé ainsi que ses alentours. Les discussions entre les différents services de l'Etat restent complexes mais avancent et une solution finale devrait nous permettre de bientôt débiter la mise à l'enquête. Par conséquent, la mise à l'enquête devrait débiter sous peu, les travaux devraient pouvoir commencer encore cette année.

**M. Berset** montre les changements par rapport au projet initial : l'aménagement de la route entre l'Auberge et le local du feu, l'abolition de la place de pétanque et le déplacement du molok, le tout permettant ainsi les 23 places de parc.

**M. Christian Chassot** relève qu'il y a 3 places de parc devant le pilier communal, sur du terrain communal. Il trouve dommage d'avoir enlevé la place de pétanque.

**M. Berset** note que, en effet, la place devant le pilier pourrait même accueillir 4 places de parc. S'agissant de la place de pétanque, c'est la nouvelle loi sur les routes qui exige ce retrait.

**M. Mayor** dit qu'une solution sera trouvée pour la pétanque, la priorité étant le parking.

**M. Pierre-Alain Phillot** demande si la Commune a déjà un exploitant pour la reprise.

**M. Berset** informe que le Conseil communal a des contacts avec des potentiels repreneurs et espère régler ça avant les vacances d'été.

**M. Mayor** complète, le dossier le plus sérieux a été soumis par l'association Le Radeau qui aimerait faire un resto-hôtel social. Des professionnels encadreraient des pensionnaires pour la gestion de l'Auberge, des chambres. Un business plan est attendu prochainement. Le Radeau a un concept sur le modèle de l'Aigle noir à Fribourg ; des recherches de fonds sont déjà activées par l'association.

Et répondant à une question de **M. Jean Bertschi**, l'exploitation serait faite par Le Radeau, le projet reste le même avec le maintien du café, de la salle pour les manifestations, des chambres.

**M. Jean-François Richoz** relève que l'accès d'urgence devant le local des pompiers devra rester accessible ; dans tous les cas.

Les travaux devraient pouvoir débiter avant la fin de l'année.



### **Anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux**

M. Steve Berset informe que l'annonce des locations devraient pouvoir se faire durant l'été car les travaux avancent bien sur les 2 sites et la fin des travaux est prévue pour cet automne.

Le budget est un peu dépassé, ceci s'explique par des travaux imprévus, essentiellement à Chavannes-sous-Orsonnens, la dalle du premier étage a dû être assurée. La hausse des coûts des matières d'environ 5% est également un élément à considérer. Les entreprises ont élevé les tarifs. Et enfin, le Conseil communal a choisi d'améliorer l'isolation des bâtiments et ils ont aussi été équipés de nouvelles fenêtres.

### **Projet de Villargiroud**

Le projet prévoit la rénovation de l'école pour l'administration, la transformation du battoir en appartements, et la création d'un tea-room dépendant du magasin. La première étape consistera à la rénovation de l'école.

La demande préalable sera adressée très prochainement dans les services cantonaux. Celle-ci a été réalisée par le bureau d'architectes Deillon & Delley. Le dossier final sera fait par un autre bureau car Deillon & Delley, ayant reçu le projet Rolex à Bulle, n'aura plus de temps pour ce dossier.

La Commune recherche un nouvel architecte.

### **Cabane de Villargiroud**

La cabane est très vétuste. L'architecte qui sera engagé devra inclure dans ses prestations la rénovation de cet objet.

## **6. Divers**

La secrétaire actuelle a décidé de démissionner. Plusieurs personnes ont déposé leur dossier de candidature, des entretiens ont déjà eu lieu. La population sera informée.

M. Serge Grossrieder a décidé de quitter son poste de responsable à la déchetterie à la fin juin.

M. Albert Chollet quittera également son poste à la déchetterie sous peu.

**Mme Elisabeth Bifrare** informe qu'elle n'a pas de fibre optique à la Route du Vernex.

**M. Mayor** répond que la Commune n'est pas responsable, qu'elle n'a pas de pouvoir. Il l'invite à faire une demande à Swisscom (mettre en copie à la Commune, prête à appuyer).

**M. Serge Gambaudo** a écrit plusieurs fois à la Commune pour trouver une solution pour son accès à sa parcelle, des voitures stationnent devant le portail avant l'ouverture de la déchetterie. Un mot a été mis contre le portail mais ce n'est pas suffisant. Deux à trois fois par semaine, il n'a pas accès chez lui entre 18h05 et 18h30. Des gens attendent sur sa parcelle et il demande à la Commune d'agir.

**M. Lucas Dupré** répond qu'une réorganisation de l'accès et de la place est en cours, et sera présentée lors de la prochaine assemblée. Les problèmes vont être réglés prochainement.

**M. Gambaudo** constate que des gens veulent être les premiers à entrer à la déchetterie.

**M. Mayor** en convient, c'est un problème, mais une réflexion est en cours et une solution est imminente.

**M. Charles Phillot** note que la forêt est source d'énergie. Des éclaircies dans le Gibloux ont été bien faites par l'entreprise Bussard. Malheureusement, des coupes en Saugy ont conduit à une dévastation de la forêt, il a constaté des ornières de 40cm-50cm. Les branches restent sur la route. Notamment aux Moilles, il y a des tas de branchages depuis de nombreuses années. La Corporation n'est pas à la

hauteur, le travail effectué est mal fait et il demande à la commune d'intervenir pour les forêts, propriétés de la Commune.

**M. Lucas Dupré** répond que, au niveau communal, une restructuration des accès et des chemins en forêt est en cours par l'association Glâne Farzin, et sera effective dans les années à venir. Il y a lieu de tenir compte de la modification de la sylviculture, les coupes de bois sont régies par les plans de gestion, approuvés par le Canton. Dans le bois de Saugy, l'exploitation n'a pas été idéale, une grande coupe a dû être faite rapidement (bois pour Romont). Les chemins seront répartis en différentes catégories, chemins de promeneurs et sylvicoles. Les remises en état ont été retardées car tout le travail a pris du retard.

**M. Mayor** complète en informant que la Commune a déjà demandé à la Corporation de Glâne Farzin de faire le nécessaire.

**M. Philippe Rolle** remercie le Conseil communal, lequel traite les dossiers avec brio.

**M. Mayor** remercie les membres du Conseil et le personnel communal.

**M. Fabrice Berset** remercie Patrick Mayor, merci pour son appui.

**Mme Micheline Rey** souhaiterait voir une fontaine à la déchetterie.

**M. Lucas Dupré** prend note de la remarque.

**Mme Micheline Rey** relève encore la vitesse excessive sur le tronçon à Orsonnens et suggère de mettre un radar. Une date est prévue pour l'aménagement du trottoir ?

**M. Mayor** relève que le trottoir est dans le concept de mobilité et que, pour l'instant, aucune date n'est prévue.

**M. Christian Chassot** suggère de mettre une ligne continue.

**M. Mayor** remercie pour la proposition. Des solutions sont activement recherchées.

Il est 21h50, **M. Mayor** lève l'assemblée et invite les citoyens à partager une verrée.

La secrétaire  
Marie-Claire Mettraux



Le syndic  
Patrick Mayor